

Politique des Services de Guérison pour Mineurs

Voice The Love Universal & Voice The Change Universal

Date d'Entrée en Vigueur: 10 janvier 2026

Dernière Mise à Jour: 10 janvier 2026

Juridiction: France & Union Européenne

Table des Matières

1. [Aperçu et Objectif de la Politique](#)
 2. [Restrictions d'Âge et Éligibilité](#)
 3. [Distinction Entre Services de Divertissement et de Guérison](#)
 4. [Cadre Juridique et Autorité Parentale](#)
 5. [Exigences de Consentement Parental Renforcé](#)
 6. [Exigences de Clearance Médicale](#)
 7. [Présence Parentale Obligatoire](#)
 8. [Limitations de Services pour les Mineurs](#)
 9. [Protocoles de Sauvegarde Professionnelle](#)
 10. [Documentation de Session et Tenue de Registres](#)
 11. [Assurance et Couverture de Responsabilité](#)
 12. [Contre-indications et Procédures de Référence](#)
 13. [Confidentialité et Vie Privée pour les Mineurs](#)
 14. [Résiliation des Services](#)
 15. [Conformité Réglementaire](#)
-

1. Aperçu et Objectif de la Politique

1.1 Introduction

Voice The Love Universal et Voice The Change Universal (« Prestataires de Services », « nous », « notre » ou « nos ») reconnaissent que certaines familles peuvent rechercher des services de guérison complémentaires et alternatifs pour les adolescents matures dans le cadre d'approches de bien-être holistiques. Cette Politique des Services de Guérison pour Mineurs établit des protections juridiques complètes, des sauvegardes strictes et des protocoles opérationnels pour fournir des services de guérison aux personnes de moins de 18 ans (« mineurs »).

1.2 Objectif et Portée

Cette politique vise à protéger la sécurité, le bien-être et les droits légaux des clients mineurs tout en assurant la pleine conformité avec le droit français, les réglementations de l'Union européenne et les normes de protection de l'enfance. En établissant des restrictions d'âge claires, une implication parentale obligatoire, une surveillance médicale et des limites professionnelles, nous visons à fournir des services responsables, éthiques et légalement conformes aux mineurs lorsque cela est approprié et avec des sauvegardes appropriées.

1.3 Applicabilité de la Politique

Cette politique s'applique exclusivement aux services de guérison, y compris Love Healing, le conseil relationnel et l'orientation spirituelle fournis aux mineurs. Les services de divertissement (DJ, karaoké, production vidéo, tournage par drone) pour les mineurs sont régis par la Politique de Protection Juridique des Services de Divertissement séparée. Cette distinction est critique et est maintenue tout au long de la prestation de services.

1.4 Principe Fondamental : Autorité Parentale

Conformément au droit français, **l'autorité parentale (autorité parentale) est le cadre primordial pour la protection des mineurs**. Nous respectons et soutenons pleinement l'autorité parentale dans tous les aspects de la prestation de services aux mineurs. Aucun service de guérison ne sera fourni aux mineurs sans consentement

parental écrit explicite et informé et une implication parentale active tout au long de la relation de service.

1.5 Clause de Non-Responsabilité Médicale

AVIS CRITIQUE: Nos services de guérison ne sont **pas un traitement médical, pas une psychothérapie et pas des services de santé**. Nous ne sommes pas médecins, psychologues agréés, thérapeutes agréés ou professionnels de la santé. Nos services sont des pratiques complémentaires et alternatives axées sur le bien-être spirituel, énergétique et holistique. Les services de guérison pour les mineurs sont fournis **uniquement en tant que soutien complémentaire** et ne doivent jamais remplacer les soins médicaux appropriés, le traitement de santé mentale ou les services thérapeutiques professionnels. Les parents doivent s'assurer que les mineurs reçoivent des soins médicaux et psychologiques appropriés de professionnels agréés.

2. Restrictions d'Âge et Éligibilité

2.1 Exigence d'Âge Minimum

Les services de guérison sont disponibles pour les mineurs **âgés de 16 ans et plus uniquement**. Nous ne fournissons pas de services de guérison aux enfants de moins de 16 ans en aucune circonstance. Cette restriction d'âge est basée sur l'évaluation des risques juridiques, les considérations de protection de l'enfance et la maturité développementale requise pour s'engager de manière significative avec nos modalités de guérison.

2.2 Vérification de l'Âge

Les parents doivent fournir une preuve de l'âge du mineur au moment de la consultation initiale. Les formes acceptables de vérification d'âge comprennent les cartes d'identité délivrées par le gouvernement, les passeports, les actes de naissance ou les documents scolaires officiels. Nous nous réservons le droit de refuser les services si une vérification d'âge adéquate ne peut être fournie.

2.3 Critères d'Éligibilité

En plus de répondre à l'exigence d'âge minimum, les mineurs doivent répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- **Participation Volontaire:** Le mineur doit volontairement désirer recevoir des services de guérison et ne doit pas être contraint ou forcé par les parents ou d'autres personnes
- **Capacité de Comprendre:** Le mineur doit démontrer une maturité et une compréhension suffisantes pour comprendre la nature, l'objectif et les limitations des services de guérison
- **Soutien Parental:** Au moins un parent ou tuteur légal doit soutenir activement la participation du mineur et s'engager à remplir toutes les exigences d'implication parentale
- **Clearance Médicale:** Le mineur doit obtenir une clearance médicale d'un médecin agréé confirmant l'absence de contre-indications aux services de guérison
- **Absence de Crise Aiguë:** Le mineur ne doit pas vivre de crise de santé mentale aiguë, d'idées suicidaires, de détresse psychologique sévère ou d'urgences médicales nécessitant une intervention professionnelle immédiate

2.4 Droit de Refuser les Services

Nous nous réservons le droit absolu de refuser les services de guérison à tout mineur si nous déterminons que :

- Les services ne sont pas dans le meilleur intérêt du mineur
- Le mineur manque de maturité ou de compréhension suffisante
- L'implication parentale est inadéquate ou inappropriée
- La clearance médicale révèle des contre-indications
- La situation présente des risques juridiques, éthiques ou de sécurité élevés
- Les besoins du mineur dépassent notre champ de pratique et nécessitent des soins médicaux ou psychologiques professionnels

Notre décision de refuser les services est définitive et est prise dans le meilleur intérêt de la sécurité et du bien-être du mineur.

3. Distinction Entre Services de Divertissement et de Guérison

3.1 Séparation Claire des Services

Voice The Love Universal et Voice The Change Universal fournissent deux catégories distinctes de services avec des restrictions d'âge, des exigences de consentement et des cadres juridiques différents :

Services de Divertissement (Tous Âges Autorisés): - Services de DJ, karaoké, production vidéo, tournage par drone, photographie - Coordination d'événements, location d'équipement, performances en direct - Régis par la Politique de Protection Juridique des Services de Divertissement - Les mineurs de tous âges peuvent participer avec un consentement parental standard - Présence parentale recommandée mais pas toujours obligatoire (selon le type d'événement)

Services de Guérison (Âges 16-17 Uniquement avec Sauvegardes Renforcées): - Love Healing, conseil relationnel, orientation spirituelle - Régis par cette Politique des Services de Guérison pour Mineurs - Mineurs âgés de 16-17 ans uniquement avec consentement parental renforcé - Présence parentale obligatoire pendant toutes les sessions - Clearance médicale requise - Limitations de services (Massage Ésotérique strictement interdit)

3.2 Pourquoi la Distinction Est Importante

Cette distinction est maintenue pour plusieurs raisons critiques :

Profils de Risque Différents: - Les services de divertissement impliquent principalement des risques physiques (équipement, bruit, éclairage) - Les services de guérison impliquent des risques émotionnels, psychologiques et de bien-être - Les services de guérison nécessitent une formation spécialisée, une surveillance et des sauvegardes

Cadres Juridiques Différents: - Les services de divertissement sont régis par les réglementations sur la sécurité des événements et la responsabilité des équipements - Les services de guérison opèrent dans une zone grise juridique en France (pratiques

complémentaires et alternatives) - Les services de guérison pour les mineurs nécessitent une conformité stricte avec les lois sur la protection de l'enfance

Exigences de Consentement Différentes: - Les services de divertissement nécessitent un consentement parental standard - Les services de guérison nécessitent un consentement parental renforcé avec divulgation de l'historique médical - Les services de guérison nécessitent une clearance médicale et une présence parentale obligatoire

3.3 Communication Claire aux Clients

Lors de la réservation de services, les clients recevront une communication claire concernant : - Quelle catégorie de service est fournie (divertissement vs guérison) - Quelle politique régit les services réservés - Quelles exigences de consentement et d'implication parentale s'appliquent - Quelles limitations d'âge et restrictions de services sont en vigueur

Les clients ne doivent jamais être confus quant à la catégorie de service ou aux exigences applicables.

4. Cadre Juridique et Autorité Parentale

4.1 Autorité Parentale en Droit Français

En vertu du Code civil français (Articles 371-1 à 387), **l'autorité parentale** est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. L'autorité parentale appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

4.2 Capacité Juridique des Mineurs

En droit français, les mineurs (personnes de moins de 18 ans) sont **juridiquement incapables** de conclure des contrats contraignants sans autorité parentale. Cette incapacité juridique protège les mineurs contre l'exploitation et garantit que les parents conservent le contrôle sur les décisions importantes affectant le bien-être de leurs enfants.

4.3 Consentement aux Soins de Santé et de Bien-Être

Bien que nos services de guérison ne soient **pas des soins de santé médicaux**, nous appliquons des normes similaires de consentement parental comme celles requises pour les services de santé pour les mineurs :

- Les parents doivent fournir un consentement écrit informé pour tous les services de guérison
- Les parents doivent recevoir des informations complètes sur la nature, l'objectif et les limitations des services
- Les parents conservent le droit de retirer le consentement à tout moment
- Les parents assument la responsabilité juridique et financière des services fournis aux mineurs

4.4 Lois sur la Protection de l'Enfance

La France a des lois strictes sur la protection de l'enfance conçues pour protéger les mineurs contre les abus, la négligence et l'exploitation. Nos protocoles de sauvegarde sont conçus pour se conformer à ces lois et garantir que les services de guérison sont fournis de manière éthique, responsable et dans le meilleur intérêt du mineur.

4.5 Conformité au RGPD pour les Mineurs

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'UE fournit des protections spéciales pour les données personnelles des mineurs. Les parents doivent fournir un consentement pour le traitement des données personnelles des mineurs, et nous maintenons des mesures de sécurité strictes pour protéger les informations sensibles des mineurs.

4.6 Obligations de Signalement

En tant que prestataires de services travaillant avec des mineurs, nous sommes conscients de nos obligations éthiques (bien que non légalement mandatées en tant que non-professionnels de la santé) de signaler les soupçons d'abus ou de négligence d'enfants aux autorités compétentes. Si nous observons des signes d'abus, de négligence ou de danger pour un mineur, nous prendrons les mesures appropriées conformément aux lois françaises sur la protection de l'enfance.

5. Exigences de Consentement Parental Renforcé

5.1 Formulaire de Consentement Parental Renforcé

Les parents ou tuteurs légaux doivent remplir et signer un Formulaire de Consentement Parental Renforcé avant que tout service de guérison ne soit fourni à un mineur. Ce formulaire comprend :

Informations sur le Parent/Tuteur: - Nom complet, adresse, numéro de téléphone, email - Relation avec le mineur (parent, tuteur légal) - Preuve d'autorité parentale (si demandé)

Informations sur le Mineur: - Nom complet, date de naissance, âge - Adresse, coordonnées de l'école - Coordonnées d'urgence (parent secondaire, membre de la famille, médecin)

Historique Médical et de Santé Complet: - Conditions médicales actuelles et antécédents médicaux - Médicaments actuels et traitements en cours - Allergies, sensibilités ou restrictions alimentaires - Conditions de santé mentale ou traitement psychologique - Hospitalisations récentes ou chirurgies - Contre-indications connues aux pratiques de bien-être

Consentement Informé et Reconnaissance: - Reconnaissance que les services de guérison ne sont pas un traitement médical ou une psychothérapie - Compréhension de la nature, de l'objectif et des limitations des services - Accord pour la présence parentale obligatoire pendant toutes les sessions - Acceptation des conditions de responsabilité et des clauses de non-responsabilité - Autorisation pour la documentation de session et la tenue de registres - Accord pour se conformer aux exigences de clearance médicale

Signatures et Dates: - Signature du parent/tuteur avec date - Signature du mineur (si âgé de 16-17 ans) avec date - Signature du prestataire de services avec date

5.2 Vérification de l'Autorité Parentale

Nous nous réservons le droit de vérifier l'autorité parentale avant d'accepter le consentement. Dans les cas de parents divorcés, de garde partagée ou de situations de tutelle, nous pouvons exiger : - Documents de garde ou ordonnances judiciaires - Preuve de tutelle légale - Consentement des deux parents (si la garde est partagée)

5.3 Renouvellement du Consentement

Le consentement parental doit être renouvelé : - Annuellement (chaque 12 mois) - Après tout changement significatif de l'état de santé du mineur - Après tout changement de médicaments ou de traitements - Si le mineur atteint l'âge de 18 ans (transition vers le consentement adulte)

5.4 Retrait du Consentement

Les parents conservent le droit de retirer le consentement à tout moment pour quelque raison que ce soit. Le retrait du consentement doit être fourni par écrit et entraînera la résiliation immédiate des services. Aucun remboursement n'est dû pour les services déjà fournis avant le retrait du consentement.

6. Exigences de Clearance Médicale

6.1 Clearance Médicale Obligatoire

Avant de fournir des services de guérison à un mineur, nous exigeons une clearance médicale écrite d'un médecin agréé (médecin généraliste ou pédiatre) confirmant :

- Le mineur est en assez bonne santé pour participer aux services de guérison
- Il n'y a pas de contre-indications médicales aux pratiques de bien-être holistiques
- Le médecin a examiné la nature des services de guérison et ne voit aucune préoccupation médicale
- Le médecin est conscient de toutes les conditions médicales ou traitements actuels du mineur

6.2 Formulaire de Clearance Médicale

Nous fournirons un Formulaire de Clearance Médicale standardisé que les parents peuvent apporter au médecin de leur enfant. Ce formulaire comprend :

- Description des services de guérison (Love Healing, conseil relationnel, orientation spirituelle)

- Explication que les services ne sont pas un traitement médical ou une psychothérapie
- Liste des modalités de guérison utilisées (travail énergétique, orientation spirituelle, pratiques de relaxation)
- Demande de clearance médicale ou d'identification de contre-indications
- Espace pour la signature, le tampon et les coordonnées du médecin

6.3 Contre-indications Médicales

Les médecins peuvent identifier des contre-indications qui empêchent ou limitent les services de guérison, y compris :

Contre-indications Absolues (Aucun Service Fourni): - Maladie mentale aiguë ou instable nécessitant une intervention psychiatrique - Idées suicidaires actives ou comportements d'automutilation - Psychose, schizophrénie ou troubles dissociatifs sévères - Abus de substances actif ou dépendance - Conditions médicales aiguës nécessitant un traitement médical immédiat

Contre-indications Relatives (Services Modifiés ou Retardés): - Dépression ou anxiété modérée (peut nécessiter une surveillance médicale parallèle) - Traumatisme récent ou deuil (peut nécessiter un soutien thérapeutique professionnel d'abord) - Conditions médicales chroniques nécessitant une surveillance continue - Médicaments affectant l'humeur, la cognition ou la conscience

6.4 Renouvellement de la Clearance Médicale

La clearance médicale doit être renouvelée : - Annuellement (chaque 12 mois) - Après tout changement significatif de l'état de santé - Après tout changement de médicaments ou de traitements - Si le médecin ou le parent demande une réévaluation

6.5 Communication avec les Professionnels de la Santé

Avec le consentement parental écrit, nous pouvons communiquer avec le médecin du mineur, le thérapeute ou d'autres professionnels de la santé pour : - Clarifier les contre-indications ou les préoccupations - Coordonner les soins complémentaires - Partager les observations pertinentes (avec le consentement du parent) - Assurer une approche intégrée du bien-être du mineur

7. Présence Parentale Obligatoire

7.1 Exigence de Présence Parentale

Au moins un parent ou tuteur légal doit être physiquement présent pendant toutes les sessions de guérison avec des mineurs. Cette exigence est non négociable et s'applique à toutes les sessions sans exception. La présence parentale sert plusieurs objectifs critiques :

Protection et Sauvegarde: - Protège le mineur contre tout abus, mauvaise conduite ou comportement inapproprié potentiel - Fournit un témoin aux interactions et au contenu de la session - Assure la transparence et la responsabilité dans la prestation de services

Implication et Soutien Parentaux: - Permet aux parents d'observer et de comprendre les services fournis - Facilite la communication parent-enfant sur les sujets de bien-être - Permet aux parents de fournir un soutien et un renforcement continus

Conformité Juridique: - Respecte l'autorité parentale et les droits de surveillance - Réduit les risques juridiques et les responsabilités pour toutes les parties - Démonstre la conformité avec les normes de protection de l'enfance

7.2 Rôle du Parent Pendant les Sessions

Pendant les sessions de guérison, le parent présent doit :

- Rester dans la même pièce que le mineur et le prestataire de services à tout moment
- Observer les interactions et le contenu de la session
- Intervenir si des préoccupations ou de l'inconfort surviennent
- Respecter la confidentialité et la vie privée du mineur (ne pas partager les détails de la session de manière inappropriée)
- Fournir un soutien émotionnel et un réconfort au mineur si nécessaire
- Communiquer toute observation ou préoccupation au prestataire de services

7.3 Exceptions à la Présence Parentale

Il n'y a **aucune exception** à l'exigence de présence parentale pour les services de guérison aux mineurs. Si un parent ne peut pas être présent pour une session prévue, la session doit être reportée ou annulée. Les sessions à distance/virtuelles pour les mineurs ne sont pas autorisées précisément parce que la présence parentale ne peut pas être vérifiée de manière fiable.

7.4 Substituts Parentaux

Dans des circonstances exceptionnelles, un parent peut désigner un substitut adulte de confiance pour assister aux sessions en son nom. Le substitut doit : - Être âgé de 18 ans ou plus - Avoir une autorisation écrite du parent avec signature et date - Comprendre et accepter les mêmes responsabilités que le parent - Être approuvé par le prestataire de services avant la session

Les substituts acceptables peuvent inclure : - Autre parent ou tuteur légal - Grands-parents - Membres adultes de la famille proche - Tuteurs légaux désignés

Les substituts **non acceptables** incluent : - Amis du mineur ou pairs - Frères et sœurs mineurs - Connaissances occasionnelles ou étrangers - Toute personne que le prestataire de services juge inappropriée

8. Limitations de Services pour les Mineurs

8.1 Services Autorisés pour les Mineurs (Âges 16-17)

Les services de guérison suivants peuvent être fournis aux mineurs âgés de 16-17 ans avec un consentement parental renforcé, une clearance médicale et une présence parentale obligatoire :

Love Healing: - Guidance spirituelle et soutien émotionnel - Pratiques de travail énergétique (sans contact physique intime) - Techniques de relaxation et de pleine conscience - Exploration de l'identité et du but - Soutien au développement émotionnel

Conseil Relationnel: - Conseil relationnel familial (avec participation parentale) - Conseil relationnel entre pairs (amitié, dynamiques sociales) - Communication et

résolution de conflits - Établissement de limites et compétences d'affirmation de soi - Développement d'une estime de soi saine

Orientation Spirituelle: - Exploration de questions spirituelles et de sens - Développement de valeurs et d'éthique - Pratiques de pleine conscience et de méditation - Connexion avec la nature et conscience environnementale - Exploration du but et de la direction de vie

8.2 Services Strictement Interdits pour les Mineurs

Les services de guérison suivants sont **strictement interdits pour les mineurs dans toutes les circonstances**, quel que soit le consentement parental ou la clearance médicale :

Massage Ésotérique: - Tout travail corporel intime ou massage impliquant des zones sensibles - Techniques de libération de traumatismes impliquant un contact physique - Pratiques de guérison énergétique impliquant un toucher intime - Toute modalité impliquant la nudité ou un déshabillage partiel

Raison de l'Interdiction: Le Massage Ésotérique implique un travail corporel intime qui présente des risques juridiques, éthiques et de sauvegarde inacceptables lorsqu'il est fourni aux mineurs. Cette interdiction est absolue et non négociable.

Conseil Relationnel Romantique/Sexuel: - Conseil sur les relations romantiques intimes - Éducation sexuelle ou orientation - Conseil sur l'activité sexuelle ou l'intimité physique

Raison de l'Interdiction: Ces sujets dépassent notre champ de pratique et nécessitent des professionnels de la santé agréés spécialisés dans le développement des adolescents et l'éducation sexuelle.

Pratiques de Guérison Avancées ou Intensives: - Travail de libération de traumatismes profonds - Régression dans les vies antérieures ou hypnothérapie - Pratiques chamaniques intensives ou travail de transe - Jeûne, régimes restrictifs ou pratiques de purification physique

Raison de l'Interdiction: Ces pratiques peuvent être psychologiquement intenses et nécessitent une maturité, une stabilité et un soutien professionnel que les mineurs peuvent ne pas posséder.

8.3 Modifications de Services Appropriées à l'Âge

Lors de la fourniture de services de guérison autorisés aux mineurs, nous apportons des modifications appropriées à l'âge :

Contenu et Langage: - Utiliser un langage approprié au développement et accessible - Éviter les concepts spirituels ou psychologiques complexes - Fournir des exemples concrets et des applications pratiques - Adapter le contenu aux intérêts et aux préoccupations des adolescents

Durée et Intensité de la Session: - Sessions plus courtes (30-45 minutes au lieu de 60-90 minutes) - Intensité réduite et rythme plus lent - Pauses fréquentes et vérifications du confort - Flexibilité pour terminer les sessions tôt si nécessaire

Approche et Ton: - Approche collaborative et non directive - Respect de l'autonomie et des préférences du mineur - Encouragement de la participation parentale et de la communication familiale - Éviter les dynamiques de pouvoir ou les approches autoritaires

8.4 Implication Parentale dans la Planification des Services

Les parents sont activement impliqués dans la planification et la personnalisation des services de guérison pour leurs enfants : - Consultation initiale pour discuter des objectifs, des préoccupations et des attentes - Examen et approbation des plans de session et du contenu - Retour d'information continu et ajustements basés sur les observations parentales - Collaboration avec les professionnels de la santé du mineur (avec consentement)

9. Protocoles de Sauvegarde Professionnelle

9.1 Formation et Qualifications

Les prestataires de services fournissant des services de guérison aux mineurs doivent :
- Avoir une formation et une expérience dans le travail avec des adolescents - Comprendre le développement des adolescents, la psychologie et les besoins de bien-être - Être formés aux protocoles de sauvegarde de l'enfance et aux limites

professionnelles - Maintenir une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les services aux mineurs

9.2 Limites Professionnelles

Les prestataires de services maintiennent des limites professionnelles strictes lors du travail avec des mineurs :

Limites Physiques: - Aucun contact physique intime ou toucher inapproprié - Respect de l'espace personnel et du confort du mineur - Tout contact physique (par exemple, poignée de main, tape dans le dos) est approprié, bref et en présence du parent

Limites Émotionnelles: - Relations professionnelles, non personnelles ou amicales - Éviter les relations doubles ou les conflits d'intérêts - Aucune communication en dehors des sessions (par exemple, SMS, réseaux sociaux) sauf coordination parentale

Limites de Confidentialité: - Les parents ont accès à toutes les informations de session et aux dossiers - Aucun secret gardé des parents (sauf si requis par la loi pour la protection de l'enfance) - Communication transparente avec les parents sur le contenu et les progrès de la session

9.3 Environnement de Session Sécurisé

Les sessions de guérison pour les mineurs sont menées dans des environnements sûrs et appropriés :

Exigences de Lieu: - Espaces professionnels, bien éclairés et publiquement accessibles - Portes avec fenêtres ou portes laissées ouvertes pour la visibilité - Pas de sessions dans des résidences privées, des lieux isolés ou des espaces confinés - Conformité avec les codes de sécurité et les réglementations d'accessibilité

Disposition de la Pièce: - Sièges pour le mineur, le parent et le prestataire de services - Configuration ouverte permettant une visibilité et une communication claires - Pas de barrières physiques séparant le parent du mineur - Sorties clairement visibles et accessibles

Équipement et Matériaux: - Matériaux appropriés à l'âge et non menaçants - Pas d'équipement ou d'outils pouvant être mal interprétés ou mal utilisés - Environnement propre, organisé et professionnel

9.4 Protocoles de Communication

La communication avec les mineurs et les parents suit des protocoles stricts :

Communication Pendant les Sessions: - Langage clair, respectueux et approprié à l'âge - Éviter le jargon, les concepts complexes ou le langage ambigu - Vérifications fréquentes de la compréhension et du confort - Encouragement de questions et de clarifications

Communication Entre les Sessions: - Toute communication se fait avec les parents, pas directement avec le mineur - Coordination de la planification, des mises à jour et des préoccupations via le contact parental - Pas de communication privée avec les mineurs via SMS, email ou réseaux sociaux

Documentation et Rapports: - Notes de session claires et objectives documentant le contenu et les observations - Rapports réguliers aux parents sur les progrès et les préoccupations - Communication immédiate de tout problème de sécurité ou de bien-être

9.5 Protocoles de Signalement de Sauvegarde

Si nous observons des signes d'abus, de négligence ou de danger pour un mineur, nous :

Signes d'Abus ou de Négligence: - Blessures physiques inexpliquées ou modèles de blessures - Changements de comportement, retrait ou détresse émotionnelle - Déclarations du mineur indiquant un abus ou un danger - Signes de négligence (malnutrition, mauvaise hygiène, manque de soins médicaux)

Procédures de Signalement: - Documenter les observations de manière objective et factuelle - Consulter avec des professionnels de la protection de l'enfance si disponibles - Signaler les soupçons d'abus aux autorités compétentes (services de protection de l'enfance, police) - Informer les parents (sauf si les parents sont soupçonnés d'être les auteurs)

Équilibre entre Confidentialité et Sécurité: - La sécurité de l'enfant prime sur les préoccupations de confidentialité - Le signalement est fait de bonne foi et conformément aux obligations juridiques - Nous ne sommes pas responsables des conséquences du signalement de bonne foi

10. Documentation de Session et Tenue de Registres

10.1 Dossiers Clients pour les Mineurs

Nous maintenons des dossiers clients complets pour tous les mineurs recevant des services de guérison, y compris :

Informations Démographiques: - Nom complet, date de naissance, âge du mineur - Coordonnées des parents/tuteurs - Coordonnées d'urgence et informations sur le médecin

Consentement et Documentation Médicale: - Formulaire de Consentement Parental Renforcé signé - Formulaire de Clearance Médicale du médecin - Renouvellements de consentement et mises à jour médicales

Notes de Session: - Date, heure et durée de chaque session - Parent présent et prestataire de services - Résumé du contenu de la session et des activités - Observations du comportement, de l'humeur et de l'engagement du mineur - Préoccupations ou problèmes soulevés - Plans de suivi et recommandations

Communication et Correspondance: - Emails, messages ou notes des parents - Communication avec les professionnels de la santé (avec consentement) - Rapports de progrès et mises à jour

10.2 Confidentialité et Sécurité des Dossiers

Les dossiers clients sont maintenus avec des mesures de confidentialité et de sécurité strictes :

Stockage Sécurisé: - Dossiers physiques dans des armoires verrouillées - Dossiers numériques avec cryptage et protection par mot de passe - Accès limité aux prestataires de services autorisés uniquement

Conformité au RGPD: - Traitement des données conformément aux réglementations RGPD - Consentement parental pour la collecte et le traitement des données - Droits d'accès, de correction et de suppression des données - Politiques de conservation et de destruction des données

Accès Parental: - Les parents ont le droit d'accéder à tous les dossiers de leurs enfants - Les demandes d'accès aux dossiers sont honorées dans les 30 jours - Les parents

peuvent demander des corrections ou des mises à jour des dossiers

10.3 Période de Conservation des Dossiers

Les dossiers clients pour les mineurs sont conservés pendant : - **Minimum 5 ans** après la dernière session - **Jusqu'à ce que le mineur atteigne l'âge de 25 ans** (pour tenir compte des réclamations juridiques potentielles) - **Plus longtemps si requis par la loi** ou les réglementations professionnelles

Après la période de conservation, les dossiers sont détruits en toute sécurité conformément aux réglementations sur la protection des données.

10.4 Partage de Dossiers avec des Tiers

Les dossiers clients ne sont partagés avec des tiers que : - Avec le consentement parental écrit explicite - Lorsque requis par la loi (ordonnances judiciaires, enquêtes de protection de l'enfance) - Avec les professionnels de la santé du mineur (avec consentement parental) - Avec les assureurs pour le traitement des réclamations (avec consentement parental)

11. Assurance et Couverture de Responsabilité

11.1 Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Voice The Love Universal et Voice The Change Universal maintiennent une assurance responsabilité civile professionnelle (assurance responsabilité civile professionnelle) comme l'exige la loi française. Cette assurance couvre : - Dommages corporels causés à des tiers (y compris les mineurs) - Dommages matériels causés pendant la prestation de services - Pertes financières découlant de négligence professionnelle - Frais juridiques et frais de défense

11.2 Couverture pour les Services aux Mineurs

Notre assurance responsabilité civile professionnelle couvre spécifiquement les services fournis aux mineurs avec les sauvegardes appropriées en place (consentement parental, clearance médicale, présence parentale). Cependant, la

couverture peut être refusée si : - Les services sont fournis sans consentement parental approprié - La présence parentale obligatoire n'est pas maintenue - Les services interdits sont fournis aux mineurs - Les protocoles de sauvegarde ne sont pas suivis

11.3 Limitations de la Couverture d'Assurance

Notre assurance responsabilité civile professionnelle ne couvre pas : - Abus intentionnels, mauvaise conduite ou violations des protocoles de sauvegarde - Services fournis en dehors de notre champ de pratique - Réclamations découlant de la négligence parentale ou des actions de tiers - Dommages punitifs ou sanctions réglementaires

11.4 Assurance Événementielle pour les Clients

Pour les services de guérison fournis lors d'événements, de retraites ou de rassemblements de groupe impliquant des mineurs, nous pouvons exiger que les clients obtiennent une assurance événementielle qui nomme les Prestataires de Services comme assurés supplémentaires. Cette exigence sera communiquée pendant le processus de réservation.

11.5 Processus de Réclamation

En cas d'incident nécessitant une réclamation d'assurance impliquant un mineur : - Les parents doivent nous informer immédiatement (dans les 24 heures) - Fournir une description détaillée de l'incident avec preuves photographiques si disponibles - Nous coordonnerons avec notre assureur pour traiter la réclamation - Les parents peuvent être tenus de fournir des déclarations et une coopération pendant l'enquête

12. Contre-indications et Procédures de Référence

12.1 Contre-indications Absolues

Nous ne fournirons pas de services de guérison aux mineurs présentant les contre-indications suivantes :

Conditions de Santé Mentale Aiguës: - Idées suicidaires actives ou comportements d'automutilation - Psychose, hallucinations ou délires - Manie aiguë ou épisodes bipolaires - Troubles dissociatifs sévères ou troubles de la personnalité - Troubles alimentaires actifs avec instabilité médicale

Abus de Substances: - Abus de substances actif ou dépendance - Intoxication ou sevrage - Refus de traitement de la dépendance

Urgences Médicales: - Conditions médicales aiguës nécessitant une intervention immédiate - Blessures non traitées ou conditions médicales instables - Maladies infectieuses contagieuses

Circonstances de Sécurité: - Comportement violent ou agressif - Menaces envers soi-même ou autrui - Implication dans des activités criminelles ou des situations dangereuses

12.2 Contre-indications Relatives

Les contre-indications relatives peuvent permettre des services modifiés ou nécessiter une surveillance médicale supplémentaire :

Conditions de Santé Mentale Modérées: - Dépression ou anxiété modérée (avec traitement médical en cours) - TDAH ou troubles d'apprentissage (avec soutien éducatif approprié) - Traumatisme ou deuil récent (avec soutien thérapeutique professionnel)

Conditions Médicales Chroniques: - Diabète, asthme ou autres conditions gérées - Handicaps physiques ou limitations de mobilité - Conditions neurologiques (épilepsie, migraines)

Circonstances Familiales: - Divorce parental ou conflits de garde - Deuil familial ou transitions majeures de vie - Stress familial ou difficultés financières

12.3 Procédures de Référence

Lorsque nous identifions des contre-indications ou déterminons que les besoins d'un mineur dépassent notre champ de pratique, nous :

Fournir des Références Appropriées: - Médecins généralistes ou pédiatres pour les préoccupations médicales - Psychologues ou thérapeutes agréés pour les problèmes

de santé mentale - Psychiatres pour l'évaluation et la gestion des médicaments - Conseillers scolaires ou psychologues scolaires pour les problèmes académiques/sociaux - Services de protection de l'enfance pour les préoccupations d'abus ou de négligence

Communiquer avec les Parents: - Expliquer les raisons de la référence de manière claire et sensible - Fournir des ressources et des coordonnées spécifiques - Encourager les parents à rechercher une aide professionnelle appropriée - Offrir de soutenir la transition vers les services appropriés

Documenter les Références: - Enregistrer les raisons de la référence dans les dossiers clients - Documenter les ressources fournies et les recommandations faites - Suivre avec les parents pour assurer que la référence a été suivie (avec consentement)

12.4 Collaboration avec les Professionnels de la Santé

Avec le consentement parental, nous pouvons collaborer avec les professionnels de la santé du mineur pour : - Coordonner les soins complémentaires et éviter les conflits - Partager les observations pertinentes (dans les limites de notre champ de pratique) - Recevoir des conseils sur les modifications de services appropriées - Assurer une approche intégrée du bien-être du mineur

13. Confidentialité et Vie Privée pour les Mineurs

13.1 Droits Parentaux à l'Information

En vertu du droit français et de l'autorité parentale, **les parents ont le droit d'accéder à toutes les informations concernant les services de guérison de leurs enfants.** Nous ne gardons pas de secrets des parents concernant le contenu des sessions, les observations ou les préoccupations.

13.2 Respect de la Vie Privée du Mineur

Bien que les parents aient des droits d'accès complets, nous respectons également la vie privée et la dignité du mineur : - Encourager la communication ouverte parent-enfant sur les sujets de session - Éviter de partager des détails inutilement embarrassants ou sensibles - Permettre au mineur de partager des informations avec

les parents à sa manière lorsque cela est approprié - Équilibrer la transparence avec le respect de l'autonomie croissante du mineur

13.3 Exceptions à la Confidentialité

Nous divulguerons des informations sans consentement parental lorsque : - Requis par la loi (ordonnances judiciaires, assignations) - Nécessaire pour protéger le mineur contre un danger immédiat - Obligatoire pour les rapports de protection de l'enfance - Requis pour les réclamations d'assurance ou les procédures judiciaires

13.4 Conformité au RGPD pour les Données des Mineurs

Nous traitons les données personnelles des mineurs conformément au RGPD : - Consentement parental pour la collecte et le traitement des données - Mesures de sécurité strictes pour protéger les informations sensibles - Droits d'accès, de correction et de suppression des données - Minimisation des données (collecter uniquement ce qui est nécessaire) - Politiques de conservation et de destruction des données

13.5 Partage d'Informations avec des Tiers

Les informations sur les mineurs ne sont partagées avec des tiers que : - Avec le consentement parental écrit explicite - Lorsque requis par la loi ou les ordonnances judiciaires - Avec les professionnels de la santé (avec consentement parental) - Pour les réclamations d'assurance (avec consentement parental)

14. Résiliation des Services

14.1 Résiliation par les Parents

Les parents peuvent résilier les services de guérison à tout moment pour quelque raison que ce soit en fournissant un avis écrit. La résiliation prend effet immédiatement à la réception de l'avis. Aucun remboursement n'est dû pour les services déjà fournis.

14.2 Résiliation par le Prestataire de Services

Nous nous réservons le droit de résilier les services aux mineurs si : - Les parents ne se conforment pas aux exigences de présence obligatoire - La clearance médicale révèle des contre-indications - Le mineur présente un comportement dangereux ou perturbateur - Les parents interfèrent de manière inappropriée avec la prestation de services - Le non-paiement ou la violation des conditions contractuelles - Les besoins du mineur dépassent notre champ de pratique

14.3 Transition vers les Services Adultes

Lorsqu'un mineur atteint l'âge de 18 ans, il transite vers les services adultes : - Le consentement parental n'est plus requis (sauf si le jeune adulte choisit l'implication parentale) - La présence parentale obligatoire est levée - Les restrictions de services pour les mineurs ne s'appliquent plus - Les nouveaux formulaires de consentement adulte sont requis

14.4 Références à la Résiliation

Lors de la résiliation des services, nous fournissons des références appropriées aux parents pour assurer la continuité des soins et du soutien pour le mineur.

15. Conformité Réglementaire

15.1 Conformité au Droit Français

Cette politique est conçue pour se conformer au droit français, y compris : - Code civil français (Articles 371-1 à 387 sur l'autorité parentale) - Lois françaises sur la protection de l'enfance - Réglementations françaises sur les pratiques de santé complémentaires et alternatives - Exigences d'assurance responsabilité civile professionnelle

15.2 Conformité au RGPD

Le traitement des données personnelles des mineurs est conforme au RGPD : - Consentement parental pour le traitement des données - Mesures de sécurité des

données et protection - Droits d'accès, de correction et de suppression des données - Minimisation et conservation des données

15.3 Reconnaissance de la Zone Grise Juridique

Nous reconnaissons que les pratiques de guérison complémentaires et alternatives opèrent dans une zone grise juridique en France. Nos services : - Ne sont pas des soins de santé médicaux ou une psychothérapie agréée - Ne sont pas réglementés par les autorités médicales françaises - Sont fournis en tant que services de bien-être complémentaires uniquement - Nécessitent des sauvegardes strictes et une transparence pour opérer de manière éthique et responsable

15.4 Mises à Jour de la Politique

Nous nous réservons le droit de mettre à jour cette politique à tout moment pour refléter les changements dans la législation, les meilleures pratiques ou les exigences opérationnelles. Les clients avec des services en cours seront informés des changements matériels et devront fournir un consentement renouvelé si nécessaire.

Coordonnées

Pour toute question, préoccupation ou demande concernant cette Politique des Services de Guérison pour Mineurs, veuillez nous contacter :

Voice The Love Universal

Email : contact@voicetheloveuniversal.com

Site Web : <https://voicetheloveuniversal.com>

Voice The Change Universal

Email : contact@voicethechangeuniversal.com

Site Web : <https://voicetheloveuniversal.com>

Dernière Mise à Jour: 10 janvier 2026

Date d'Entrée en Vigueur: 10 janvier 2026

Version: 1.0

Cette politique est fournie en anglais et en français. En cas de divergence entre les versions linguistiques, la version française prévaudra conformément au droit français.